

AVENANT NUMÉRO 4

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE KITIGAN ZIBI POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** LE CONSEIL DE KITIGAN ZIBI ANISHINABEG,
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 23 août 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Kitigan Zibi à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
 - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 1 195 396 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 1 228 269 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 1 779 938,41 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 381 416,41 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 1 766 981 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 330 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 1 572 470 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 1 615 713 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 1 660 145 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 1 705 799 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

DW

1 752 708 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

1 800 907 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 16 078 326,41 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
817 684 \$ pour le Canada;
754 786 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
840 171 \$ pour le Canada;
775 542 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
863 275 \$ pour le Canada;
796 870 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
887 015 \$ pour le Canada;
818 784 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
911 408 \$ pour le Canada;
841 300 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
936 472 \$ pour le Canada;
864 435 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

DW

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.



EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,


LE CHEF

March 9, 2023
signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Malone, Daniel

Digitally signed by Malone,
Daniel
Date: 2023.03.06 11:01:34 -04'00'

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

signé le

**Annexe A
Budget du corps de police**

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	817 684,00 \$
Gouvernement du Québec	754 786,00 \$
Sous-total – En espèce	1 572 470,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 572 470,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 572 470,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	2 934,00 \$	2 709,00 \$	0,00 \$	5 643,00 \$
Coûts des installations policières	3 597,00 \$	3 320,00 \$	0,00 \$	6 917,00 \$
Dépenses administratives	34 413,00 \$	31 765,00 \$	0,00 \$	66 178,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	53 844,00 \$	49 702,00 \$	0,00 \$	103 546,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	4 786,00 \$	4 418,00 \$	0,00 \$	9 204,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	376,00 \$	347,00 \$	0,00 \$	723,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 913,00 \$	5 459,00 \$	0,00 \$	11 372,00 \$
Équipement policier	41 267,00 \$	38 093,00 \$	0,00 \$	79 360,00 \$
Formation et recrutement	10 858,00 \$	10 022,00 \$	0,00 \$	20 880,00 \$
Frais juridiques	8 840,00 \$	8 160,00 \$	0,00 \$	17 000,00 \$
Honoraires professionnels	29 872,00 \$	27 575,00 \$	0,00 \$	57 447,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	620 815,00 \$	573 060,00 \$	0,00 \$	1 193 875,00 \$
Sous-total – En espèce	817 684,00 \$	754 786,00 \$	0,00 \$	1 572 470,00 \$
Dépenses totales :	817 684,00 \$	754 786,00 \$	0,00 \$	1 572 470,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	840 171,00 \$
Gouvernement du Québec	775 542,00 \$
Sous-total – En espèce	1 615 713,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 615 713,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 615 713,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	3 015,00 \$	2 783,00 \$	0,00 \$	5 798,00 \$
Coûts des installations policières	3 696,00 \$	3 411,00 \$	0,00 \$	7 107,00 \$
Dépenses administratives	35 359,00 \$	32 639,00 \$	0,00 \$	67 998,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	55 325,00 \$	51 069,00 \$	0,00 \$	106 394,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	4 918,00 \$	4 539,00 \$	0,00 \$	9 457,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	386,00 \$	357,00 \$	0,00 \$	743,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 076,00 \$	5 609,00 \$	0,00 \$	11 685,00 \$
Équipement policier	42 402,00 \$	39 140,00 \$	0,00 \$	81 542,00 \$
Formation et recrutement	11 156,00 \$	10 298,00 \$	0,00 \$	21 454,00 \$
Frais juridiques	9 088,00 \$	8 388,00 \$	0,00 \$	17 476,00 \$
Honoraires professionnels	30 694,00 \$	28 333,00 \$	0,00 \$	59 027,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	637 887,00 \$	588 820,00 \$	0,00 \$	1 226 707,00 \$
Sous-total – En espèce	840 171,00 \$	775 542,00 \$	0,00 \$	1 615 713,00 \$
Dépenses totales :	840 171,00 \$	775 542,00 \$	0,00 \$	1 615 713,00 \$

DCJ

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	863 275,00 \$
Gouvernement du Québec	796 870,00 \$
Sous-total – En espèce	1 660 145,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 660 145,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 660 145,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	3 098,00 \$	2 859,00 \$	0,00 \$	5 957,00 \$
Coûts des installations policières	3 797,00 \$	3 505,00 \$	0,00 \$	7 302,00 \$
Dépenses administratives	36 331,00 \$	33 537,00 \$	0,00 \$	69 868,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	56 846,00 \$	52 474,00 \$	0,00 \$	109 320,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 053,00 \$	4 664,00 \$	0,00 \$	9 717,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	397,00 \$	366,00 \$	0,00 \$	763,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 243,00 \$	5 763,00 \$	0,00 \$	12 006,00 \$
Équipement policier	43 568,00 \$	40 216,00 \$	0,00 \$	83 784,00 \$
Formation et recrutement	11 463,00 \$	10 581,00 \$	0,00 \$	22 044,00 \$
Frais juridiques	9 342,00 \$	8 624,00 \$	0,00 \$	17 966,00 \$
Honoraires professionnels	31 538,00 \$	29 112,00 \$	0,00 \$	60 650,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	655 430,00 \$	605 013,00 \$	0,00 \$	1 260 443,00 \$
Sous-total – En espèce	863 275,00 \$	796 870,00 \$	0,00 \$	1 660 145,00 \$
Dépenses totales :	863 275,00 \$	796 870,00 \$	0,00 \$	1 660 145,00 \$

dw

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	887 015,00 \$
Gouvernement du Québec	818 784,00 \$
Sous-total – En espèce	1 705 799,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 705 799,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 705 799,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 183,00 \$	2 938,00 \$	0,00 \$	6 121,00 \$
Coûts des installations policières	3 902,00 \$	3 601,00 \$	0,00 \$	7 503,00 \$
Dépenses administratives	37 330,00 \$	34 459,00 \$	0,00 \$	71 789,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	58 410,00 \$	53 916,00 \$	0,00 \$	112 326,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 192,00 \$	4 792,00 \$	0,00 \$	9 984,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	408,00 \$	376,00 \$	0,00 \$	784,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 415,00 \$	5 921,00 \$	0,00 \$	12 336,00 \$
Équipement policier	44 766,00 \$	41 322,00 \$	0,00 \$	86 088,00 \$
Formation et recrutement	11 778,00 \$	10 872,00 \$	0,00 \$	22 650,00 \$
Frais juridiques	9 604,00 \$	8 865,00 \$	0,00 \$	18 469,00 \$
Honoraires professionnels	32 405,00 \$	29 913,00 \$	0,00 \$	62 318,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	673 453,00 \$	621 653,00 \$	0,00 \$	1 295 106,00 \$
Sous-total – En espèce	887 015,00 \$	818 784,00 \$	0,00 \$	1 705 799,00 \$
Dépenses totales :	887 015,00 \$	818 784,00 \$	0,00 \$	1 705 799,00 \$

23

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	911 408,00 \$
Gouvernement du Québec	841 300,00 \$
Sous-total – En espèce	1 752 708,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 752 708,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 752 708,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 270,00 \$	3 019,00 \$	0,00 \$	6 289,00 \$
Coûts des installations policières	4 009,00 \$	3 700,00 \$	0,00 \$	7 709,00 \$
Dépenses administratives	38 357,00 \$	35 406,00 \$	0,00 \$	73 763,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	60 016,00 \$	55 399,00 \$	0,00 \$	115 415,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 335,00 \$	4 924,00 \$	0,00 \$	10 259,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	419,00 \$	387,00 \$	0,00 \$	806,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 591,00 \$	6 084,00 \$	0,00 \$	12 675,00 \$
Équipement policier	45 997,00 \$	42 458,00 \$	0,00 \$	88 455,00 \$
Formation et recrutement	12 102,00 \$	11 171,00 \$	0,00 \$	23 273,00 \$
Frais juridiques	9 873,00 \$	9 113,00 \$	0,00 \$	18 986,00 \$
Honoraires professionnels	33 297,00 \$	30 735,00 \$	0,00 \$	64 032,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	691 973,00 \$	638 748,00 \$	0,00 \$	1 330 721,00 \$
Sous-total – En espèce	911 408,00 \$	841 300,00 \$	0,00 \$	1 752 708,00 \$
Dépenses totales :	911 408,00 \$	841 300,00 \$	0,00 \$	1 752 708,00 \$

DJ

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	936 472,00 \$
Gouvernement du Québec	864 435,00 \$
Sous-total – En espèce	1 800 907,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 800 907,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 800 907,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 360,00 \$	3 102,00 \$	0,00 \$	6 462,00 \$
Coûts des installations policières	4 119,00 \$	3 802,00 \$	0,00 \$	7 921,00 \$
Dépenses administratives	39 411,00 \$	36 380,00 \$	0,00 \$	75 791,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 666,00 \$	56 923,00 \$	0,00 \$	118 589,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 481,00 \$	5 060,00 \$	0,00 \$	10 541,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	431,00 \$	397,00 \$	0,00 \$	828,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 772,00 \$	6 252,00 \$	0,00 \$	13 024,00 \$
Équipement policier	47 262,00 \$	43 626,00 \$	0,00 \$	90 888,00 \$
Formation et recrutement	12 435,00 \$	11 478,00 \$	0,00 \$	23 913,00 \$
Frais juridiques	10 149,00 \$	9 368,00 \$	0,00 \$	19 517,00 \$
Honoraires professionnels	34 212,00 \$	31 581,00 \$	0,00 \$	65 793,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	711 005,00 \$	656 310,00 \$	0,00 \$	1 367 315,00 \$
Sous-total – En espèce	936 472,00 \$	864 435,00 \$	0,00 \$	1 800 907,00 \$
Dépenses totales :	936 472,00 \$	864 435,00 \$	0,00 \$	1 800 907,00 \$

Handwritten initials

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés		Titre du Projet / Programme		Type du Financement				
Identification du dossier (numéro de projet, région, ... autre)		0		Contribution				
Résumé du Fonds non dépensés approuvés		Exercice Financier Précédents						
Montant Total		20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX			
0.00		0.00	0.00	0.00	0.00			
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde
Total Dépenses		0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)		Date:						
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)		Date:						
Notes:								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								

22

AVENANT NUMÉRO 4

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE KITIGAN ZIBI POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028

- ENTRE :** **LE CONSEIL DE KITIGAN ZIBI ANISHINABEG,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 23 août 2018, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Kitigan Zibi à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
 - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
 - 1 195 396 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
 - 1 228 269 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
 - 1 779 938,41 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 381 416,41 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 1 766 981 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 330 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
 - 1 572 470 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
 - 1 615 713 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
 - 1 660 145 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
 - 1 705 799 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

1 752 708 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

1 800 907 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 16 078 326,41 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :
817 684 \$ pour le Canada;
754 786 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :
840 171 \$ pour le Canada;
775 542 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
863 275 \$ pour le Canada;
796 870 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
887 015 \$ pour le Canada;
818 784 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
911 408 \$ pour le Canada;
841 300 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
936 472 \$ pour le Canada;
864 435 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2027-2028 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;

b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;

c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

LE CHEF

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-27

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	817 684,00 \$
Gouvernement du Québec	754 786,00 \$
Sous-total – En espèce	1 572 470,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 572 470,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 572 470,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	2 934,00 \$	2 709,00 \$	0,00 \$	5 643,00 \$
Coûts des installations policières	3 597,00 \$	3 320,00 \$	0,00 \$	6 917,00 \$
Dépenses administratives	34 413,00 \$	31 765,00 \$	0,00 \$	66 178,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	53 844,00 \$	49 702,00 \$	0,00 \$	103 546,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	4 786,00 \$	4 418,00 \$	0,00 \$	9 204,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	376,00 \$	347,00 \$	0,00 \$	723,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	5 913,00 \$	5 459,00 \$	0,00 \$	11 372,00 \$
Équipement policier	41 267,00 \$	38 093,00 \$	0,00 \$	79 360,00 \$
Formation et recrutement	10 858,00 \$	10 022,00 \$	0,00 \$	20 880,00 \$
Frais juridiques	8 840,00 \$	8 160,00 \$	0,00 \$	17 000,00 \$
Honoraires professionnels	29 872,00 \$	27 575,00 \$	0,00 \$	57 447,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	620 815,00 \$	573 060,00 \$	0,00 \$	1 193 875,00 \$
Sous-total – En espèce	817 684,00 \$	754 786,00 \$	0,00 \$	1 572 470,00 \$
Dépenses totales :	817 684,00 \$	754 786,00 \$	0,00 \$	1 572 470,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	840 171,00 \$
Gouvernement du Québec	775 542,00 \$
Sous-total – En espèce	1 615 713,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 615 713,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 615 713,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 015,00 \$	2 783,00 \$	0,00 \$	5 798,00 \$
Coûts des installations policières	3 696,00 \$	3 411,00 \$	0,00 \$	7 107,00 \$
Dépenses administratives	35 359,00 \$	32 639,00 \$	0,00 \$	67 998,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	55 325,00 \$	51 069,00 \$	0,00 \$	106 394,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	4 918,00 \$	4 539,00 \$	0,00 \$	9 457,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	386,00 \$	357,00 \$	0,00 \$	743,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 076,00 \$	5 609,00 \$	0,00 \$	11 685,00 \$
Équipement policier	42 402,00 \$	39 140,00 \$	0,00 \$	81 542,00 \$
Formation et recrutement	11 156,00 \$	10 298,00 \$	0,00 \$	21 454,00 \$
Frais juridiques	9 088,00 \$	8 388,00 \$	0,00 \$	17 476,00 \$
Honoraires professionnels	30 694,00 \$	28 333,00 \$	0,00 \$	59 027,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	637 887,00 \$	588 820,00 \$	0,00 \$	1 226 707,00 \$
Sous-total – En espèce	840 171,00 \$	775 542,00 \$	0,00 \$	1 615 713,00 \$
Dépenses totales :	840 171,00 \$	775 542,00 \$	0,00 \$	1 615 713,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	863 275,00 \$
Gouvernement du Québec	796 870,00 \$
Sous-total – En espèce	1 660 145,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 660 145,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 660 145,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 098,00 \$	2 859,00 \$	0,00 \$	5 957,00 \$
Coûts des installations policières	3 797,00 \$	3 505,00 \$	0,00 \$	7 302,00 \$
Dépenses administratives	36 331,00 \$	33 537,00 \$	0,00 \$	69 868,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	56 846,00 \$	52 474,00 \$	0,00 \$	109 320,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 053,00 \$	4 664,00 \$	0,00 \$	9 717,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	397,00 \$	366,00 \$	0,00 \$	763,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 243,00 \$	5 763,00 \$	0,00 \$	12 006,00 \$
Équipement policier	43 568,00 \$	40 216,00 \$	0,00 \$	83 784,00 \$
Formation et recrutement	11 463,00 \$	10 581,00 \$	0,00 \$	22 044,00 \$
Frais juridiques	9 342,00 \$	8 624,00 \$	0,00 \$	17 966,00 \$
Honoraires professionnels	31 538,00 \$	29 112,00 \$	0,00 \$	60 650,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	655 430,00 \$	605 013,00 \$	0,00 \$	1 260 443,00 \$
Sous-total – En espèce	863 275,00 \$	796 870,00 \$	0,00 \$	1 660 145,00 \$
Dépenses totales :	863 275,00 \$	796 870,00 \$	0,00 \$	1 660 145,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	887 015,00 \$
Gouvernement du Québec	818 784,00 \$
Sous-total – En espèce	1 705 799,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 705 799,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 705 799,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 183,00 \$	2 938,00 \$	0,00 \$	6 121,00 \$
Coûts des installations policières	3 902,00 \$	3 601,00 \$	0,00 \$	7 503,00 \$
Dépenses administratives	37 330,00 \$	34 459,00 \$	0,00 \$	71 789,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	58 410,00 \$	53 916,00 \$	0,00 \$	112 326,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 192,00 \$	4 792,00 \$	0,00 \$	9 984,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	408,00 \$	376,00 \$	0,00 \$	784,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 415,00 \$	5 921,00 \$	0,00 \$	12 336,00 \$
Équipement policier	44 766,00 \$	41 322,00 \$	0,00 \$	86 088,00 \$
Formation et recrutement	11 778,00 \$	10 872,00 \$	0,00 \$	22 650,00 \$
Frais juridiques	9 604,00 \$	8 865,00 \$	0,00 \$	18 469,00 \$
Honoraires professionnels	32 405,00 \$	29 913,00 \$	0,00 \$	62 318,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	673 453,00 \$	621 653,00 \$	0,00 \$	1 295 106,00 \$
Sous-total – En espèce	887 015,00 \$	818 784,00 \$	0,00 \$	1 705 799,00 \$
Dépenses totales :	887 015,00 \$	818 784,00 \$	0,00 \$	1 705 799,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	911 408,00 \$
Gouvernement du Québec	841 300,00 \$
Sous-total – En espèce	1 752 708,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 752 708,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 752 708,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	3 270,00 \$	3 019,00 \$	0,00 \$	6 289,00 \$
Coûts des installations policières	4 009,00 \$	3 700,00 \$	0,00 \$	7 709,00 \$
Dépenses administratives	38 357,00 \$	35 406,00 \$	0,00 \$	73 763,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	60 016,00 \$	55 399,00 \$	0,00 \$	115 415,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 335,00 \$	4 924,00 \$	0,00 \$	10 259,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	419,00 \$	387,00 \$	0,00 \$	806,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 591,00 \$	6 084,00 \$	0,00 \$	12 675,00 \$
Équipement policier	45 997,00 \$	42 458,00 \$	0,00 \$	88 455,00 \$
Formation et recrutement	12 102,00 \$	11 171,00 \$	0,00 \$	23 273,00 \$
Frais juridiques	9 873,00 \$	9 113,00 \$	0,00 \$	18 986,00 \$
Honoraires professionnels	33 297,00 \$	30 735,00 \$	0,00 \$	64 032,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	691 973,00 \$	638 748,00 \$	0,00 \$	1 330 721,00 \$
Sous-total – En espèce	911 408,00 \$	841 300,00 \$	0,00 \$	1 752 708,00 \$
Dépenses totales :	911 408,00 \$	841 300,00 \$	0,00 \$	1 752 708,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	936 472,00 \$
Gouvernement du Québec	864 435,00 \$
Sous-total – En espèce	1 800 907,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 800 907,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 800 907,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kitigan Zibi

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 360,00 \$	3 102,00 \$	0,00 \$	6 462,00 \$
Coûts des installations policières	4 119,00 \$	3 802,00 \$	0,00 \$	7 921,00 \$
Dépenses administratives	39 411,00 \$	36 380,00 \$	0,00 \$	75 791,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 666,00 \$	56 923,00 \$	0,00 \$	118 589,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	5 481,00 \$	5 060,00 \$	0,00 \$	10 541,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	431,00 \$	397,00 \$	0,00 \$	828,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 772,00 \$	6 252,00 \$	0,00 \$	13 024,00 \$
Équipement policier	47 262,00 \$	43 626,00 \$	0,00 \$	90 888,00 \$
Formation et recrutement	12 435,00 \$	11 478,00 \$	0,00 \$	23 913,00 \$
Frais juridiques	10 149,00 \$	9 368,00 \$	0,00 \$	19 517,00 \$
Honoraires professionnels	34 212,00 \$	31 581,00 \$	0,00 \$	65 793,00 \$
Organes directeurs de la police	169,00 \$	156,00 \$	0,00 \$	325,00 \$
Salaires et avantages sociaux	711 005,00 \$	656 310,00 \$	0,00 \$	1 367 315,00 \$
Sous-total – En espèce	936 472,00 \$	864 435,00 \$	0,00 \$	1 800 907,00 \$
Dépenses totales :	936 472,00 \$	864 435,00 \$	0,00 \$	1 800 907,00 \$

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																					
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier				
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période				
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement		
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
																	% Cumul approuvée par SP	n/a			
																	% Cumul réel de SP	n/a			
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1 0			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2 0			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3 0			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4 0			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier				
Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
			0.00			0.00			0.00			0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commentaires:																					
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé											Attestation de l'agent de programme										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX											J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)											Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										
Date:											Date:										
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																					

**ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Notes: * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								